



Mission Mayotte



## **Enfants de Mayotte : de par les violences d'une politique « migratoire » absurde et de graves discriminations, le droit à la santé est bafoué**

### **Une Politique migratoire absurde :**

Alors que le PNUD dans son rapport mondial du développement humain 2009 explique que

« La plupart des migrants ne franchissent pas les frontières nationales mais se déplacent à l'intérieur de leur pays. 740 millions de personnes sont des migrants internes, soit plus de trois fois le nombre de migrants internationaux. Parmi les migrants internationaux, moins de 30 % se déplacent d'un pays en développement vers un pays développé. Par exemple, seuls 3 % des Africains vivent en dehors de leur pays de naissance. Contrairement à ce qui est généralement admis, les migrants développent l'activité économique et donnent plus qu'ils ne reçoivent. Des enquêtes détaillées montrent que l'immigration augmente généralement l'emploi dans les communautés d'accueil, n'encombre pas le marché du travail local et améliore le taux d'investissement dans les entreprises et initiatives nouvelles. De manière générale, l'impact des migrants sur les finances publiques – nationales et locales – reste relativement faible, tandis que les avantages qu'ils apportent dans d'autres domaines, tels que la diversité sociale et la capacité d'innovation, ont été largement démontrés. » Nous assistons dans nos pays occidentaux aux renforcements des fermetures de nos frontières et à des escalades de violence dans les politiques de rejet de l'autre.

On est bien loin de « l'invasion du nord par le sud » et de l'explication de tous les maux économiques par la présence des étrangers !

À Mayotte où la notion d'étrangers est plus que relative selon le point de vue que l'on prenne, on bat des records dans le genre :

19 000 expulsions rien qu'en 2009 sur un territoire de 374 km<sup>2</sup>, grand comme la moitié d'un département, contre 26 000 en métropole. Des effectifs policiers et des moyens (radars, hélicoptère, navires...) disproportionnés et sans cesse renforcés. 25 000 reconduites demandées en 2010 par le préfet de Mayotte....

Des descentes régulières des forces de l'ordre dans les bidonvilles et les villages de jour comme de nuit, mais également régulièrement signalées aux abords de centres de santé

Les reconduites se font, en quelques heures, et sans recours possible le plus souvent au mépris des droits élémentaires. Peu importe qu'une majorité des sans-papiers, hommes, femmes et enfants, vivent à Mayotte depuis plus de 10 ans, pour certains y soient nés, comme leurs enfants, sans pouvoir le prouver bien souvent (la mise en place d'un Etat civil est récente). Peu importe la proximité familiale et historique entre toutes les îles de l'archipel des Comores, rattachées ou pas à la France.

À Mayotte, les policiers français qui arrêtent et reconduisent les sans-papiers appliquent une politique du chiffre vouée à l'échec, séparant des familles et reconduisant en quelques heures

des pères, des femmes enceintes et des mineurs, qui, demain, n'auront pourtant d'autres choix que de revenir prenant place sur des embarcations de fortune, au péril de leur vie.

- **Conséquences :**

1. Des naufrages réguliers (le plus grand cimetière marin)
2. Une précarisation des familles éclatées : ainsi la malnutrition s'aggrave : en 2008 augmentation de 26% des cas hospitalisés (CHM Pédiatrie)
3. Des retards de soins fréquents, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants.

Nombreux parmi ceux qui décident cependant de consulter dans le dispensaire de Médecins du Monde font état de leur stress, et refusent de se rendre à la pharmacie, à la PMI ou l'hôpital de peur d'être contrôlés et arrêtés.

Une étude réalisée par Médecins du monde en 2007 a montré que *85% des personnes interrogées rencontraient des difficultés d'accès aux soins* dont 76% pour raisons financières et 17 % par peur de se déplacer. Les *données de 2009 montrent des chiffres plus élevés encore avec 93% d'obstacles* dont 61% pour raisons financières et 38% par peur du déplacement.

**Discrimination :**

En 2005 Instrumentalisation de la médecine au service de la politique migratoire : fin des soins gratuits pour tous dans le système public et mise en place d'un forfait payant pour toutes les personnes non affiliées (à Mayotte n'existent ni AME, ni CMU)

C'est persister à croire que les personnes viennent à Mayotte pour le soin au mépris des conclusions des études réalisées (MDM 2007 Inserm 2007 repris pour AFD 2010)

La situation ne tarde pas à être dramatique : près d'un tiers de la population y est privé de toute protection maladie et, à l'exception de certaines situations d'urgence, de tout accès aux soins, alors même que les maladies infectieuses et transmissibles ou liées à la pauvreté y sont nombreuses.

**Parmi eux les plus fragiles : les enfants et les femmes enceintes**

Médecins du Monde installé depuis 2007 à Mayotte a pu constaté cette discrimination mais aussi

- 1 la **non affiliation à la Caisse de Sécurité Sociale** même pour des Mahorais ou « étrangers » en situation régulière sur le territoire : les problèmes les plus fréquents étant l'absence de compte bancaire ou des problèmes d'état civil
- 2 **une non application de textes de loi** ou des retards dans l'application de textes par les institutions comme la Préfecture, la CSSM, le Conseil Général, les banques, les établissements judiciaires majorant la non affiliation

La Défenseure des enfants et la HALDE ont été interpellées au travers de saisines dans le cadre des réseaux associatifs Migrants Mayotte et MOM (saisine inter-associative du 22 février 2008<sup>1</sup>, saisine du 30 janvier 2009<sup>2</sup>)

---

<sup>1</sup> « [Impossibilité d'accès aux soins pour les étrangers en situation précaire à Mayotte](#) ». Saisine de la Halde et de la Défenseure des enfants (22 février 2008). AIDES, Cimade, Collectif Migrants-Mayotte, Gisti et Médecins du Monde.

<sup>2</sup> « [Le droit à la santé bafoué à Mayotte](#) ». Saisine des Collectifs Migrants-Mayotte et Migrants Outremer sur les carences et discriminations en matière d'accès à une protection maladie et d'accès aux soins à Mayotte (30 janvier 2009). Cette saisine constitue un dossier très complet sur ce sujet et comporte treize demandes.

Réponses de ces 2 autorités :

En 2009 la Défenseur des enfants dénonce les violations de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dans sa délibération du 1er mars 2010 , la HALDE dénonce également ces discriminations et ces atteintes graves au droit à la santé à Mayotte, territoire où la législation et les pratiques sont très différentes de celles existant en métropole et dans les DOM. Elle « *conclut au bien-fondé des affirmations de discrimination dans l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière et de leurs enfants ainsi que des mineurs étrangers isolés résidant à Mayotte* », elle demande aux autorités « *de mettre en place l'AME ou une couverture médicale équivalente à Mayotte (...) sans attendre la départementalisation* » et, étant donnée « *la violation manifeste des stipulations de la Convention internationale des droits de l'enfant (...) à ce que les enfants dont les parents se trouvent en situation irrégulière ainsi que les mineurs isolés bénéficient d'une affiliation directe à la sécurité sociale* ». Dans l'attente de ces mesures, elle demande en urgence « *une circulaire à destination du Centre hospitalier de Mayotte et de l'ensemble des structures de soins* » permettant un accès effectif aux soins, en particulier pour tous les enfants mineurs et les femmes enceintes

Cette délibération vient également à la suite des recommandations du Conseil économique, social et environnemental et des observations du Comité des Droits de l'enfant de l'ONU.

### **Le Collectif Migrants-Mayotte demande pour les enfants de Mayotte**

**- que stoppe ce climat de terreur et que soient régularisés rapidement et en priorité les parents ou tuteurs d'enfants résidant sur ce territoire**

**- que soient rapidement mises en place les préconisations de la HALDE à savoir**

- 1. Affiliation de tous les enfants résidants sur le territoire à la sécurité sociale**
- 2. Protection des enfants à naître par la couverture sociale de toutes les femmes enceintes**

**De plus nous demandons l'exonération totale du ticket modérateur pour ces mêmes groupes de personnes afin de permettre un accès aux soins dans le système libéral**

**Collectif Migrants- Mayotte : Solidarité Mayotte, CCCP (Coordination pour la concorde la convivialité et la paix), GISTI, Secours Catholique, CIMADE, Médecins du Monde**



migrants Mayotte